

CFDT - CFTC - CGT - FO - Syndicat-Unifié/Unsa - SUD

Paris, le 25 janvier 2005

Monsieur Guy COTRET
DRH
GROUPE CAISSE D'EPARGNE

Monsieur,

Nous avons tous pu en faire le constat, la Négociation annuelle obligatoire (N.A.O.) de novembre 2004 s'est soldée par un échec, aucun accord n'ayant pu être conclu entre les partenaires sociaux du Groupe.

Plus grave à nos yeux est le fait qu'aucune organisation ne se soit rangée à vos arguments. Il s'agit là d'un échec sans précédent au niveau du Groupe. Pour nous, représentants du personnel, cela signifie que personne n'accepte l'idée que la seule part variable puisse constituer une réponse à la dégradation réelle du pouvoir d'achat des salariés du Groupe.

Faut-il rappeler que nous sortons d'une période très difficile sur le plan des acquis sociaux et que, dans le même temps, le Groupe communique largement dans les médias sur ses valeurs humaines et sociales mais aussi et surtout sur l'excellence de ses résultats et de sa gestion ?

Il y a là une contradiction entre les actes et les discours de plus en plus mal vécue par le personnel. Contradiction d'autant plus manifeste et insupportable que le personnel a aussi connaissance et conscience que les résultats du Groupe sont liés à la qualité et l'intensité de son travail alors même que ses conditions de travail se détériorent quotidiennement.

Les organisations syndicales considèrent qu'un Groupe comme celui des Caisses d'Epargne ne peut se permettre de voir se dégrader encore plus le pouvoir d'achat de ses collaborateurs. Il est tout aussi évident à nos yeux que les réponses que vous proposez, notamment la part variable, sont insuffisantes.

Soucieuses de la défense des intérêts du personnel et du Groupe, nous sollicitons la reprise des négociations sur les salaires.

Le dialogue social doit retrouver un véritable sens et permettre d'aboutir, en matière de pouvoir d'achat, à des propositions sérieuses et conséquentes.

Souhaitant une réponse rapide à cette proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les délégués syndicaux nationaux